



Rouffach

Brevet Professionnel

Responsable d'Exploitation Agricole

Spécialité

APICULTURE



Fonds social européen



Cfppa du Haut Rhin

8 aux remparts

68250 ROUFFACH

Tél : 03.89.78.73.07

Fax : 03.89.78.73.08

Email : cfppa.rouffach@educagri.fr

Site : www.rouffach.educagri.fr

B.P REA

Spécialité APICULTURE

Objectif :

- **Permettre l'installation en apiculture (personnes nées après le 1/1/1971) pour obtenir les aides à l'installation, les prêts bonifiés...**
- **Répondre aux multicompétences nécessaires à un futur chef d'exploitation**
- **Proposer une formation proche de son domicile**

Votre formation comporte 12 Unités Capitalisables :
10 UC Nationales de Qualification - 2 UC d'Adaptation Régionale (UCARE)

10 UC Nationales de Qualification

UC Générales

UC-G 1 : Utiliser en situation professionnelle les connaissances et techniques liées au traitement de l'information.

UC-G 2 : Situer les enjeux environnementaux et sociétaux de l'agriculture

UC Professionnelles

UC -P 1 : Elaborer un diagnostic global de l'exploitation agricole dans son environnement.

UC -P 2 : Prendre en compte les dynamiques sociales et professionnelles de son territoire pour en devenir acteur.

UC -P 3 : Gérer le travail dans l'exploitation agricole

UC -P 4 : Réaliser le suivi administratif et la gestion de l'exploitation agricole

UC -P 5 : Commercialiser les produits de l'exploitation agricole

UC -P 6 : Elaborer un projet professionnel lié à une exploitation agricole
Cette UC se réalise en partenariat avec le CFPPA de Vesoul dans le cadre des formations ouvertes et à distance. (en auto-formation sur Rouffach + session de regroupement à Vesoul)

UC Techniques

**En partenariat avec le CFPPA de Vesoul dans le cadre des formations ouvertes et à distance.
(en auto-formation sur Rouffach + session de regroupement à Vesoul)**

UC-T 1 : Conduite d'un atelier de production apicole

UC-T 2 : Conduite d'un atelier en vue de la multiplication du cheptel : production d'essaims et de reines

UCARE –unités capitalisables d'adaptation régionale

**En partenariat avec le CFPPA de Vesoul dans le cadre des formations ouvertes et à distance.
(en auto-formation sur Rouffach + session de regroupement à Vesoul)**

UCARE 1 : Diversification des spéculations apicoles.

UCARE 2 : Transformation des produits apicoles.

*Vous pouvez être dispensés de certains modules
de formation et obtenir certaines Unités Capitalisables
par l'intermédiaire de la
Validation d'Acquis Académiques*

Formation en 1 an – 2 ans ou 5 ans maximum (parcours individualisés)

Durée totale : 1200 heures en centre + stage en entreprise

Niveau 4 - homologué par le Ministère de l'Agriculture

Conditions obligatoires Financement de la formation Rémunération du stagiaire

Conditions obligatoires pour une admission :

- avoir 18 ans
- Connaissance du secteur et expérience apicole préalable **obligatoire**
- **Si vous avez un diplôme ou avez suivi un cycle de BEPA ou une classe de second cycle**
il faut : - Justifier d'1 an à **temps plein** (soit 1820 heures) d'expérience professionnelle **avant** l'entrée en formation **ou** la copie d'un contrat de professionnalisation à l'entrée en formation et à la fin des 24 mois une attestation de l'employeur qui stipule que vous avez bien suivi le contrat de professionnalisation sur 2 ans.
- **Si vous n'avez pas de diplôme** il faut : - justifier d'1 an à temps plein (soit 1820 heures) d'expérience professionnelle **dans** le secteur de la formation choisie.
ou
3 ans (soit 5460 heures) d'expérience professionnelle **hors** secteur de la formation choisie.

Financement de la formation et votre rémunération pendant la formation :

	Financement de la formation	Votre rémunération
Je suis salarié	- Fonds d'assurance formation → - Conseil Régional d'Alsace →	- Congé individuel de formation - Aucune rémunération sauf cas particulier
Je choisis l'alternance	- Employeur (contrat de professionnalisation)	- Salaire de l'entreprise selon les barèmes en vigueur
Je suis demandeur d'emploi	- Conseil Régional d'Alsace (être résident en Alsace depuis plus d'un an)	- Assedic (PARE...)
Autres situations	A étudier individuellement (agefiph, armée, reconversion...)	

Le financement de la formation et de la rémunération au cours de la formation font l'objet d'une demande préalable à l'entrée en formation auprès des financeurs concernés.

L'obtention du B.P REA apiculture passe par la validation d'Unités Capitalisables (UC) qui délimitent les connaissances et les savoir-faire à acquérir.